

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 16 février 2024

Secrétaire de séance : Laurence DUPRIEZ

Etaient présents 54 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Marie-Annie FOURNIER, Claude LACOUR à Pierre CASABONNE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à B. ROSSI, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET,

RAPPORT N° 240222-09-ADM

**INGENIERIE 2024 FONDS EUROPEENS
(FEDER-LEADER) GAL MONTAGNE BEARNAISE
DEMANDE DE FINANCEMENT**

L. ALTHAPE explique que vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégie National 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027,

Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,

Vu les missions définies,

Le GAL (Groupement d'Action Locale) Montagne Béarnaise, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut Béarn, se porte garant de la mise en œuvre de la stratégie de développement local sur l'ensemble de la période de programmation de chaque fonds.

Le montant de l'enveloppe financière maximale allouée au GAL pour la période de programmation s'élève à 4 797 667 €, répartis comme il suit :

- 962 441 € au titre du FEADER/LEADER ;
- 3 835 226 € au titre du FEDER/OS 5.2 dont 2 103 943 € au titre du volet Pyrénées, mobilisé en soutien à des projets localisés dans le périmètre du massif Pyrénéen.

A ce titre, l'équipe technique devra assurer, entre autres, les missions suivantes :

- Assurer l'information des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement par les fonds européens,
- Appuyer le GAL dans l'animation et le suivi de la stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'action sur le territoire,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Préserver, innover et valoriser durablement les ressources locales pour un territoire authentique, dynamique, attractif et solidaire »,
- Accompagner les porteurs de projet, les aider dans le montage de leur projet et de leurs dossiers de demande d'aide et de paiement ou si nécessaire les orienter vers d'autres financements européens ou nationaux,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes partenaire,

Pour cela, la CCHB mobilisera une équipe de 2 personnes représentant 2 ETP (1 ETP Animation + 1 ETP Gestion).

Concernant l'année 2024, pour rappel, le programme Leader 2014-2020 se poursuit suite aux deux années de transition. Ainsi, 0,25 ETP en gestion sera dédié à ce dispositif pour poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet ainsi que la gestion des dossiers et la clôture du programme. Cette ingénierie a déjà fait l'objet d'une délibération le 25 mai 2023.

Ainsi, l'ingénierie territoriale dédiée au Programme FEDER-LEADER 2021-2027 pour l'année 2024, sera constituée de 1 ETP dédié à l'animation et 0,75 ETP dédié à la gestion du dispositif.

Dans ce cadre, au vu des règlements d'intervention de nos partenaires, il est proposé de solliciter les subventions inscrites au plan de financement suivant, au titre de l'année 2024 :

DEPENSES		RECETTES	
Animation-Communication 1 ETP	65 168,88 €	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 € 8,89 %
Gestion-Evaluation LEADER 0,75 ETP	32 659,57 €	FEADER/LEADER	58 685,55 € 52,16 %
Forfait pour frais indirects (15%)	14 674,27 €	Autofinancement	43 817,14 € 38,95 %
TOTAL	112 502,69 €	TOTAL	112 502,69 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- VALIDE le plan de financement de l'ingénierie 2024 des FONDS EUROPEENS (FEDER-LEADER) du GAL Montagne Béarnaise,
- DONNE DELEGATION au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé LD

Signé BU

Laurence DUPRIEZ

Bernard UTHURRY